



Critères de sélection de l'équipe nationale de bosses 2025 - 2026

6 décembre 2024

1. Préambule

Ce document décrit la façon dont Freestyle Canada (FC) sélectionne les athlètes pour l'équipe nationale de bosses 2025-2026. Le Programme de haute performance (PHP) vise à préparer les athlètes à monter sur le podium aux Jeux olympiques d'hiver et aux Championnats du monde de la FIS.

Le personnel de haute performance de la FC aidera les athlètes en leur fournissant :

- Évaluation personnelle qui alimentera un plan visant à identifier les points forts et les domaines d'amélioration de chaque athlète.
- Expérience de la compétition sur la scène internationale pour affiner les compétences et les stratégies techniques, tactiques et psychologiques.

2. Définitions et Rôles

Titre	Acronyme	Rôle
Freestyle Canada	FC	Organisme directeur du ski acrobatique au Canada
Directeur général	PDG	Membre du personnel dirigeant du FC; responsable devant le conseil d'administration
Programme de haute performance / Directeur de haute performance	PHP / DHP	Le PHP développe des athlètes en vue d'une réussite internationale. Le DHP dirige le programme.
Équipe de direction du CF		Comprend le directeur général, le directeur de l'exploitation, le directeur des sciences du sport, de la médecine du sport et de l'innovation, le directeur de la haute performance et le responsable de la haute performance du FC.
Développement à long terme du sportif	DLTA	Parcours de développement des skieurs acrobatiques de la base jusqu'au sport pour la vie
Réduction des dépenses de santé		Un état de santé ou une situation approuvée par l'équipe médicale de la FC qui oblige un athlète à manquer des opportunités d'entraînement ou de compétition.
Fédération internationale de ski	FIS	Organisme directeur du ski acrobatique au niveau international
Coupe du monde FIS, NorAm	CM, NorAm	Série de compétitions FIS
NextGen	NG	Athlètes présentant un potentiel de médailles pour les années suivantes Jeux olympiques d'hiver (jusqu'à 7 ans à l'avance)
Sciences du sport, médecine du sport et	SSSMI / IST	Services de performance pour la recherche médicale, paramédicale et appliquée visant à améliorer les performances des athlètes
À nous-le podium	OTP	Agence technique qui fait des recommandations de financement à Sport Canada pour le sport canadien

3. Autorité de sélection et responsabilités du CHP

Le comité de haute performance de bosses (CHP) supervise la sélection des équipes et veille à ce qu'elles soient en phase avec les objectifs de la FC. Le comité attribue également les opportunités de compétition et conseille le directeur de la HP.

Les membres votants sont les suivants :

1. Entraîneur en chef de l'équipe nationale de bosses,
2. Entraîneur technique en chef de la Coupe du monde,
3. Directeur de HP (président, vote décisif).

Les membres sans droit de vote peuvent comprendre d'autres entraîneurs de la programme nationale de bosses, le chef de la direction de FC et d'autres membres du personnel de Freestyle Canada. Le CHP peut demander l'avis d'autres membres de l'IST. Les réunions ne sont ouvertes qu'aux membres du comité et aux experts invités. Les membres s'abstiennent de voter sur les questions touchant les membres de leur famille immédiate.

Les détails de la sélection des équipes sont décrits dans le présent document ; l'attribution des places en Coupe du monde FIS et la sélection pour les événements majeurs (exemples : Jeux olympiques d'hiver et championnats du monde) seront publiées dans des documents distincts alignés sur les calendriers et les exigences de sélection propres à chaque événement.

4. Processus de sélection

La sélection des équipes couvre la saison FIS de mai à avril suivant (période de qualification : du 1er novembre 2024 au 15 avril 2025).

- Le CHP examine les performances et le classement des athlètes avant le 15 mai de chaque année.
- Les athlètes sont nommés à des niveaux (Podium, A, B, NextGen) ; ces nominations sont transmises à l'équipe de direction de la HP pour examen final.
- Les décisions délicates (par exemple, la non-sélection) seront communiquées directement par l'entraîneur de l'athlète.
- Les athlètes nominés ont 10 jours pour accepter ou refuser.

Dans ses recommandations aux équipes, le CHP tiendra compte de l'inclusion des sexes dans les sélections. Un(e) athlète qui peut être pris(e) en considération en raison d'une circonstance exceptionnelle sera pris(e) en considération.

5. Éligibilité à la sélection

OTP apporte son soutien dans le cadre de deux programmes :

1. Excellence (Coupe du monde) : pour les athlètes en passe de remporter une médaille aux prochains Jeux olympiques d'hiver.
2. NextGen : pour les athlètes qui devraient être médaillés dans les huit années à venir.

Pour pouvoir être sélectionné dans le programme de l'équipe nationale de bosses 2025 - 2026, un

athlète doit répondre aux critères d'admissibilité suivants. L'athlète doit

- être membre de la FC et être à jour dans son compte financier personnel de la FC.
- être titulaire d'un passeport canadien.
- présentent une trajectoire ascendante de performance spécifique au sport.
- satisfaire aux exigences de la FIS en matière d'âge pour les compétitions de la Coupe du monde FIS.
- à la demande de Freestyle Canada, accepter d'être soumis à toute procédure prise en vertu de l'UCCMS, y compris, sans s'y limiter, signer un formulaire de consentement du participant à l'UCCMS et accepter la compétence du Bureau du commissaire à l'intégrité du sport/Abuse-Free Sport.

6. Classement bosses du PHP

Les critères du classement HPP Bosses (voir annexe 1) sont basés sur les performances des athlètes lors de compétitions reconnues par la FC. Les athlètes sont classés par sexe, et le classement tient compte des quotas par épreuve, des budgets et des objectifs quadriennaux.

Les athlètes non membres du programme HPP doivent obtenir un résultat dans les deux tiers supérieurs dans trois épreuves éligibles pour être classés. Les athlètes membres du programme HPP doivent satisfaire aux exigences de compétition en fonction de leur niveau d'expérience. Les athlètes doivent démontrer une amélioration continue de leurs compétences et une progression dans la compétition au fur et à mesure qu'ils avancent dans le programme, dans le but d'obtenir des résultats de plus en plus performants au fil du temps. Le classement des membres de l'équipe nationale peut tenir compte des blessures et des circonstances particulières.

Le directeur du programme de haute performance coordonne le classement des bosses du programme de haute performance en vue de la sélection des équipes nationales et NextGen, qui est présenté au comité de haute performance. Les entraîneurs du programme de haute performance font rapport sur le niveau de compétence, la progression globale et l'engagement de chaque athlète au cours de la saison.

Les athlètes qui veulent être sélectionnés pour le programme de haute performance en bosses 2025-2026 doivent participer aux Championnats canadiens seniors. Si les Championnats canadiens seniors tombent en même temps que les Championnats du monde juniors de la FIS, on acceptera la participation à l'une ou l'autre compétition.

Anomalies dans les scores - Parfois, il y a trois ou quatre épreuves de qualification sur le même parcours en peu de temps, souvent avec les mêmes juges. Ça peut fausser les classements (en bien ou en mal). Le HPC va examiner ces cas et peut décider de changer l'ordre des sélections.

Les athlètes seront proposés pour la sélection au HPP par le HPC. L'équipe de direction de la FC examinera les candidatures et discutera de toute préoccupation avec le HPC. Une fois satisfaite des candidatures, l'équipe de direction les ratifiera et chargera le personnel de contacter les athlètes pour leur proposer de rejoindre (ou de réintégrer) le programme.

7. Niveaux et normes de l'équipe nationale

Les athlètes seront choisis pour participer aux épreuves de bosses et de bosses parallèles.

Niveaux des équipes de la Coupe du monde :

- **Podium:**
 - **Critères** : Il faut monter trois fois sur le podium de la Coupe du monde en 2024-2025.
 - **Avantages** : On obtient une place prioritaire aux épreuves de la Coupe du monde (CM) et le plus haut niveau de financement du FC.
- **A:**
 - **Critères** : Il faut monter une fois sur le podium de la Coupe du monde ou obtenir deux des meilleurs résultats suivants :
 - top 4 aux CM de bosses parallèles et/ou
 - top 5 aux épreuves de bosses en parallèle
 - **Avantages** : Accès prioritaire aux épreuves de la Coupe du monde et financement élevé de la FC.
- **B:**
 - **Critères** : Être classé parmi les 5 meilleurs de sa catégorie et obtenir deux classements parmi les meilleurs :
 - Hommes :
 - top 10 aux épreuves de bosses et/ou
 - top 8* aux épreuves de bosses en parallèle.
 - Femmes :
 - top 8 aux épreuves de bosses et/ou
 - 8e place en bosses parallèles.
 - **Avantages** : obtention de la priorité pour participer aux épreuves de la Coupe du monde et augmentation du financement du FC par rapport aux athlètes NextGen.

** Un résultat parmi les 8 premiers dans une épreuve de bosses parallèles signifie qu'un athlète a passé plusieurs tours de compétition pour atteindre les quarts de finale. L'analyse des résultats historiques des Championnats du monde de bosses montre que, tant chez les hommes que chez les femmes, une place parmi les 8 premiers est un résultat remarquable.*

La formation de l'équipe dépend des ressources disponibles. Les athlètes Podium, A et B doivent être en bonne voie pour remporter une compétition majeure dans les quatre ans. Le HPC peut ajouter des athlètes à titre discrétionnaire ou ajuster la taille des équipes par niveau en fonction des compétences et des circonstances.

- **Équipe NextGen (NextGen)**

L'équipe NextGen est pour les athlètes qui ont le potentiel de gagner une médaille dans les huit ans. La sélection se fait surtout en fonction du classement HPP en bosses, mais le CHP peut aussi tenir compte de facteurs comme le retour après une blessure ou le profil de médaille d'or personnel de l'athlète provincial.

- La taille de cette équipe sera déterminée une fois que les athlètes de l'équipe de la Coupe du monde auront été choisis.
- Le CHP peut sélectionner des athlètes qui ne sont pas classés en fonction de leurs compétences et/ou de leur état de santé.
 - L'évaluation des compétences peut être effectuée tout au long de la saison par

n'importe quel entraîneur de notre programme national. Les compétences seront évaluées selon le cadre défini dans les profils de médaille d'or de Freestyle Canada.

- Le HPC peut décider de réduire la taille de l'équipe si un écart important de points apparaît entre les athlètes du classement.

Les athlètes NextGen doivent progresser pour intégrer l'équipe de la Coupe du monde dans les quatre ans suivant leur première sélection dans l'équipe. Les athlètes qui ne montrent pas de progrès suffisants en termes de performances ou de niveau de compétence peuvent ne pas se voir proposer le renouvellement de leur position NextGen.

Statut de nomination conditionnelle :

- Un athlète sélectionné peut se voir offrir une place dans l'équipe sous condition, en attendant l'évaluation de l'équipe médicale du FC afin de s'assurer qu'il ne présente aucune blessure ou limitation physique susceptible d'affecter son entraînement ou ses performances.
- Les athlètes nouvellement sélectionnés resteront provisoires jusqu'à ce que leurs performances, leur conformité et leur intégration soient évaluées lors de leur premier camp d'entraînement.

* Le statut conditionnel est destiné aux skieurs qui intègrent le programme HP pour la première fois ; les skieurs qui reviennent dans le programme ont déjà travaillé avec le personnel de l'IST du FC.

Nomination provisoire par le HPC :

- Le HPC peut nommer provisoirement des athlètes au groupe NextGen. Ces athlètes ont satisfait aux normes minimales de compétence, mais n'ont pas encore démontré toutes les qualités techniques et athlétiques décrites dans le profil de médaille d'or du FC.
- Les athlètes nommés à titre provisoire auront la possibilité de s'entraîner avec le groupe, leur statut de sélection définitif étant réévalué après le premier bloc d'entraînement.

Invitations au camp NextGen et sélection de l'équipe nationale pour 2025-2026 :

- Pour la saison 2024-2025, les trois meilleurs skieurs non membres du programme HPP de chaque sexe, selon le classement du circuit NorAm, pourraient être invités au camp NextGen qui se tiendra à Whistler en avril 2025, après les championnats nationaux.
- Les invitations au camp seront confirmées d'ici le **10 mars 2025**.
- Les sélections pour l'équipe nationale 2025-2026 seront confirmées après le camp NextGen du printemps et finalisées avant la date limite de sélection, le **15 mai 2025**. Le classement final pour la saison 2024-2025 inclura les résultats des championnats nationaux.

Considérations relatives aux débutants

Les athlètes de première année peuvent connaître une baisse temporaire de leur rendement pendant qu'ils s'adaptent aux nouvelles méthodes d'entraînement. On va évaluer ces athlètes en fonction de leur respect des directives de leur entraîneur, et leur progression sera prise en compte pour le renouvellement de leur statut pour une deuxième année, même si leur classement HPP baisse. C'est une option pour le CHP, mais ce n'est pas un droit pour les skieurs débutants ; seuls les skieurs débutants qui progressent dans le développement de leurs habiletés seront pris en considération pour cette option.

Identification des talents futurs

Les athlètes de niveau provincial qui ont démontré un fort développement de leurs compétences et qui

sont en voie d'obtenir la qualification NextGen peuvent être invités à participer à un entraînement sélectif ou à une séance d'évaluation des compétences qui permet au personnel d'entraînement de l'équipe nationale de travailler directement avec l'athlète afin d'évaluer son potentiel de développement. Ces occasions permettront aux entraîneurs de mieux évaluer les compétences spécifiques et l'aptitude globale des athlètes en vue d'un programme de haute performance à long terme, tout en leur fournissant une rétroaction directe sur leurs attentes.

8. Circonstances exceptionnelles et considérations particulières pour le classement

Considérations spéciales pour le classement : Le HPC peut choisir des athlètes qui ne sont pas classés selon l'ordre habituel en fonction de critères comme des performances exceptionnelles, des capacités physiques ou l'éthique de travail. Les décisions sont documentées pour s'assurer qu'elles correspondent aux objectifs du programme. Dans le cadre de paramètres spécifiques, le HPC a la possibilité de sélectionner des athlètes « hors classement ». Pour plus de détails, consultez la section 9 « Considérations spéciales pour le classement ».

Circonstances exceptionnelles : Les athlètes confrontés à des difficultés (par exemple, une blessure ou des problèmes familiaux) peuvent bénéficier d'une flexibilité dans le classement : ces difficultés sont souvent le résultat d'une interruption de l'activité pour raisons de santé. Les classements de la saison précédente peuvent remplacer les épreuves manquées, comme indiqué ci-dessous, si la situation qui a empêché l'athlète de participer est documentée et approuvée par la direction du FC. Si un athlète manque volontairement une compétition, il ne peut pas compter les résultats de la saison précédente.

Seuls les athlètes membres du programme HPP peuvent bénéficier de la clause « circonstances exceptionnelles ». Les athlètes provinciaux qui ont subi une blessure peuvent être admis au programme HPP grâce à un mécanisme de sélection « hors classement » si des preuves suffisantes sont fournies.

Le FC génère un classement HPP pour chaque athlète en partant du principe que chaque athlète aura six « départs » qui fourniront des données de classement. Si un athlète n'est pas en mesure d'effectuer six départs pour lesquels il était qualifié en raison d'une circonstance de santé documentée, les résultats de classement de la saison précédente peuvent être reportés afin d'atteindre six départs.

Pour calculer le classement HPP, le nombre de places prises en compte dépend du temps passé par un athlète dans le programme HP. Quand des circonstances exceptionnelles s'appliquent à un athlète, le tableau suivant est utilisé :

HP Rookie (pas pour les athlètes PSO)	Si un athlète a moins de 6 « départs 2024-2025 », les places restantes pour atteindre 6 seront prises sur 2023-2024 ; trois places seront utilisées pour calculer le classement HPP. Notez que si un athlète HP Rookie a respecté les demandes des entraîneurs et le programme, il pourra rester dans l'équipe pour une deuxième année (conformément à la section 4.4).
2e ou 3e année en HPP	• Si un athlète a 8 départs ou plus en 2024-2025, son classement sera calculé en utilisant ses 4 meilleurs résultats. • Si cet athlète a 6 ou 7 départs en 2024-2025, son classement sera

	calculé en utilisant ses 3 meilleurs résultats ; aucun résultat de 2023-2024 ne sera pris en compte. • Si un athlète a moins de 6 « départs 2024-2025 », le reste pour arriver à 6 sera pris en compte à partir de 2023-2024 ; son classement sera calculé à partir de ses 3 meilleurs classements.
4e+ année en HPP	• Si un athlète a 10 départs ou plus en « 2024 - 2025 », son classement sera calculé en prenant ses 5 meilleurs résultats. • Si un athlète a 8 départs ou plus en 2024-2025, son classement sera calculé à partir de ses 4 meilleurs résultats. • Si cet athlète a 6 ou 7 départs en 2024-2025, son classement sera calculé à partir de ses 3 meilleurs résultats ; aucun résultat de 2023-2024 ne sera pris en compte. • Si un athlète a moins de 6 « départs 2024-2025 », le reste pour arriver à 6 sera pris en compte à partir de 2023-2024 ; son classement sera calculé à partir de ses 3 meilleurs classements.

Si un athlète n'a pas six « départs » dans une saison, les épreuves les plus récentes de même valeur de la saison précédente seront comptées jusqu'à ce qu'un total de six départs soit disponible pour le calcul du classement HPP (Exemples : 1) Les championnats canadiens manqués seront remplacés par les épreuves de niveau NorAm/Championnats canadiens les plus récentes de la saison précédente ; 2) Les départs manqués au niveau de la Coupe du monde seront remplacés par la dernière Coupe du monde à laquelle l'athlète a participé lors de la saison précédente). Si un athlète a six départs dans la saison en cours, les résultats de cette saison seront utilisés pour le classement HPP.

Un athlète ne peut pas choisir de se retirer d'une épreuve et bénéficier de cette clause sans remplir au préalable les conditions requises en matière d'approbation médicale et de l'FC.

Le HPC a le pouvoir discrétionnaire d'utiliser la clause relative aux circonstances exceptionnelles dans des cas particuliers. Cela est plus probable pour les athlètes ayant obtenu récemment des résultats significatifs en Coupe du monde (médaillages, top 6 ou top 16 lors de grandes compétitions). Cela peut inclure l'extension de la période de sélection ou d'autres ajustements pour répondre au cas particulier.

Toute blessure qui empêche un athlète de participer à un cycle d'entraînement peut nécessiter une évaluation et une validation par un membre de l'équipe médicale du CF. L'évaluation médicale a pour but de confirmer la gravité de la blessure de l'athlète et le temps de récupération prévu.

Un athlète qui vise une place dans le programme de haute performance pour les bosses et qui n'est pas en mesure de participer aux Championnats nationaux en raison d'une blessure ou d'autres circonstances exceptionnelles doit demander l'autorisation par écrit au DPH, qui peut exiger des documents justificatifs.

Le CHP, avec l'avis d'experts médicaux, peut empêcher un athlète de participer à une épreuve si le rythme de sa rééducation après une blessure le justifie.

Toute question non couverte par ce document sera tranchée par l'équipe de direction de la FC en consultation avec le HPC.

9. Athlète blessé reporté de la saison précédente

Il peut arriver qu'un(e) athlète du programme de haute performance ne soit pas en mesure de participer aux activités d'entraînement et de compétition du PHP pendant toute une année de programme en raison d'une réduction de ses activités pour des raisons de santé. Dans une telle situation, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Cette décision sera prise collectivement par l'athlète, son médecin personnel, le DHP de la FC, le directeur du SSSM de la FC et le médecin en chef de la FC.
- L'athlète doit rester membre du programme de haute performance et acheter une adhésion à la FC et une licence internationale de compétiteur.
- L'athlète reste éligible pour les vêtements du PHP et les autres produits du pool de fournisseurs, continue d'être promu par les activités de FC Media et reste éligible pour les brevets de Sport Canada et les services du Réseau de l'Institut canadien du sport olympique et paralympique (COPSIN).
- Un programme de réhabilitation pour l'athlète sera élaboré conjointement par l'athlète et la Fédération. Le programme de réadaptation sera suivi par la FC et évalué régulièrement. Le retour de l'athlète à une pleine participation au PHP dépendra en partie de l'achèvement satisfaisant du programme de réadaptation.
 - Le programme de réadaptation peut inclure un entraînement formel au PHP et la participation à des compétitions, ainsi que la physiothérapie, l'entraînement individuel et d'autres mesures de réadaptation.
 - Tout entraînement officiel du PHP ou toute participation à des compétitions ne doit être effectué qu'à des fins de réadaptation. Les évaluations ou les résultats de cet entraînement ou de cette participation à des compétitions ne doivent pas être utilisés pour le classement de l'athlète en vue de la sélection de l'équipe du PHP.
 - L'athlète ne pourra reprendre sa pleine participation au PHP qu'une fois que la CF aura déterminé que le programme de réadaptation a été mené à bien avec succès.

10. Procédure de recours et d'audition

Les athlètes peuvent faire appel d'une décision de sélection par le biais de la [politique d'appel de Freestyle Canada](#). Ils doivent d'abord communiquer avec leur entraîneur ou le directeur de la HP pour discuter de leurs préoccupations. Si la situation n'est pas résolue, un appel officiel peut être déposé.

Annexe 1 : Processus de classement des bosses HPP

Préambule

Pour qu'un athlète soit classé, il doit normalement :

- être membre du FC et être à jour dans ses paiements au FC.
- Avoir participé au nombre minimum d'épreuves (entre trois et cinq) en fonction du nombre d'années passées dans le programme de bosses de haut niveau, sauf en cas de blessure.

Et, sauf absence approuvée et documentée :

- Avoir participé aux Championnats nationaux canadiens au cours de la saison FIS en cours. Si les Championnats nationaux canadiens et les Championnats du monde juniors de ski FIS sont programmés simultanément, un skieur junior éligible doit choisir de participer à l'une des deux épreuves.

Les valeurs attribuées aux différents niveaux de compétition sont incluses à l'aide d'un système de pondération développé en partenariat avec l'équipe d'analyse des données du Réseau des instituts sportifs du Canada.

Compétitions admissibles :

Seules les compétitions reconnues comme faisant partie du programme de développement de l'athlète de haut niveau (PDATH) de l'année en cours seront prises en compte dans le calcul du classement en bosses. Ces compétitions comprennent trois niveaux :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Championnats du monde FIS	FIS NorAms	Événements Apex Classic
Jeux olympiques d'hiver	Championnats canadiens seniors	Jeux olympiques de la jeunesse
Coupes du monde FIS	Championnats du monde juniors FIS	

Processus de classement

L'objectif du FC pour les athlètes est de remporter des médailles aux Jeux olympiques d'hiver et aux Championnats du monde : pour ce faire, il faut apprendre à gagner à tous les niveaux afin de développer des habitudes gagnantes qui permettront de remporter des victoires sur demande.

Les scores du classement HP (HPP Mogul Placing Value Ranking) sont calculés comme la moyenne des valeurs de classement attribuées aux positions aux trois niveaux de compétition. Le nombre de valeurs de classement utilisées pour calculer la moyenne de chaque athlète dépend du nombre d'années qu'il a passées dans le programme de haute performance.

- Les valeurs de classement sont attribuées à chaque position admissible au niveau 1 (CM, ChM, JO), au niveau 2 (NorAm, championnats nationaux seniors, championnats du monde juniors, JOJ) ou au niveau 3 (épreuves reconnues par la FIS).
- Une seule valeur de classement (la plus élevée) sera prise en compte par compétition (une compétition étant définie comme une épreuve dotée d'un code FIS unique).
- Si un athlète remporte une médaille lors de la finale d'une épreuve de niveau 1, 2 ou 3, il bénéficiera d'une augmentation de 1,5 % des points de classement pour cette manche/épreuve. Ce calcul est basé sur le tableau figurant à l'annexe 1.

	Tier 1		Tier 2		Tier 3	
	Q / F1 Value	<u>F2 +1.5%</u>	Q / F1 Value	<u>F2 +1.5%</u>	Q / F1 Value	<u>F2 +1.5%</u>
1st	100	101.50	87.79	89.11	86.27	87.56
2nd	99.47	100.96	87.64	88.95	86.12	87.41
3rd	98.94	100.42	87.48	88.79	85.97	87.26

- Pour les épreuves DM, seuls les résultats finaux seront utilisés pour le classement ; les médailles donneront droit à un supplément de 1,5 % (comme pour la F2 dans une épreuve de bosses).
- Les qualifications et les manches F1 des épreuves de bosses sont évaluées selon le tableau de l'annexe 2. Si les résultats finaux de la compétition sont attribués après les qualifications seulement, les valeurs de classement utilisées seront basées sur 100 %.
- Les athlètes internationaux ne seront pas exclus du calcul des valeurs de classement (par exemple, si un skieur américain remporte (Q1, Q2 ou F1) lors de la première journée de l'Apex Classic, le meilleur classement possible pour un Canadien est la 2e place).
- Si un athlète de niveau NorAm participe aux épreuves de l'Apex Classic, FC envisagera de reclasser l'épreuve en épreuve de niveau 2.
- Si deux athlètes ou plus ont des scores de classement identiques, l'égalité sera départagée en comparant le meilleur résultat de chaque athlète. Si l'égalité persiste, les résultats suivants seront comparés, et ainsi de suite. Le meilleur classement l'emportera.
- La progression d'un athlète dans le *modèle de développement des athlètes de Freestyle Canada* n'est pas linéaire. À mesure que chaque athlète franchit les étapes de développement définies, ses entraîneurs lui demanderont d'acquérir différentes compétences et tactiques : il est probable que ce processus d'apprentissage se traduise par des résultats variables tout au long du parcours vers le succès à long terme. À mesure que les athlètes acquièrent des compétences et des tactiques et gagnent en confiance dans leurs performances, FC s'attend à ce qu'ils réussissent de mieux en mieux leurs courses (en termes de qualité) ; au début de leur carrière, nous nous attendons à ce qu'un athlète en phase d'apprentissage ait un taux de réussite plus faible ; il se peut qu'il ne skie pas toujours à la hauteur de son potentiel. Les attentes en matière de pourcentage de réussite et de qualité des courses augmentent au fur et à mesure de la carrière d'un athlète. FC permet aux athlètes en début de carrière d'utiliser moins de classements dans le calcul de leur classement HP.

Sauf blessure, les éléments suivants seront utilisés pour le calcul du classement HP :

L'année d'un skieur au sein de	Niveau	Nombre de placements
--------------------------------	--------	----------------------

l'équipe HP de la NSO		utilisés pour le calcul
1^{er} (ou moins)	Skieur PSO ou recrue de l'équipe NSO	3
2^{ème} ou 3^{ème}	Membre de l'équipe NSO	4
4^{ème} année ou plus	Vétéran de l'équipe NSO	5

Si un athlète est dans l'impossibilité de participer à 6 (débutant), 8 (2e ou 3e année du programme de haute performance) ou 10 (athlète chevronné) compétitions, veuillez vous reporter au tableau fourni dans la section Circonstances exceptionnelles (section 7) qui indique comment les calculs seront effectués.

Classements éligibles pour le classement :

Tous les résultats comptabilisés doivent se situer dans les deux tiers supérieurs du classement ; si ce n'est pas le cas, le résultat le plus bas parmi les deux tiers supérieurs sera utilisé pour le calcul (par exemple, si le classement comprend 15 athlètes, le résultat le plus bas parmi les deux tiers supérieurs sera le 10^e).

Les valeurs des places seront calculées pour les résultats des athlètes dans les classements suivants

Placement disponible pour utilisation par la concurrence

	Bosses		Bosses en parallele	
Niveau	Homme	Femme	Homme	Femme
Niveau 1	25	20	16	12
Niveau 2	25	20	12	8
Approuvé Niveau 3 (Apex Classic)	16	12	8	8

*Les places disponibles seront réévaluées chaque année en fonction du nombre de participants par sexe.

Annexe 2 : Tableaux des points de classement 2024-2025

Men's Data			
TIER	1A	2A	3A
Place	World Cup	Noram/SrCa nChamp	CanSeln
1	100	87.79	86.27
2	99.47	87.64	86.12
3	98.94	87.48	85.97
4	98.42	87.33	85.82
5	97.90	87.18	85.67
6	97.38	87.03	85.52
7	96.87	86.87	85.38
8	96.36	86.72	85.23
9	95.85	86.57	85.08
10	95.35	86.42	84.93
11	94.85	86.27	84.79
12	94.35	86.12	84.64
13	93.86	85.97	84.49
14	93.37	85.82	84.35
15	92.88	85.67	84.20
16	92.39	85.52	84.05
17	91.91	85.38	
18	91.43	85.23	
19	90.96	85.08	
20	90.49	84.93	
21	90.02	84.79	
22	89.55	84.64	
23	89.09	84.49	
24	88.63	84.35	
25	88.17	84.20	

Women's Data			
TIER	1A	2A	3A
Place	World Cup	Noram/SrCa nChamp	CanSeln
1	100	88.19	86.27
2	99.16	87.95	86.03
3	98.32	87.71	85.79
4	97.49	87.46	85.56
5	96.68	87.22	85.32
6	95.87	86.98	85.09
7	95.07	86.74	84.86
8	94.28	86.50	84.62
9	93.49	86.27	84.39
10	92.72	86.03	84.16
11	91.95	85.79	83.93
12	91.20	85.56	83.7
13	90.45	85.32	
14	89.70	85.09	
15	88.97	84.86	
16	88.24	84.62	
17	87.52	84.39	
18	86.81	84.16	
19	86.11	83.93	
20	85.41	83.7	
21	84.73	83.48	
22	84.05	83.25	
23	83.37	83.02	
24	82.71	82.8	
25	82.05	82.57	

Les scores obtenus lors d'épreuves F2 dans les épreuves de niveau 1 et 2 donnent droit à un « bonus » en pourcentage, comme indiqué ci-dessus. Ce bonus sera réévalué chaque année.

Les données relatives aux classements des compétitions de bosses récentes et historiques ont été utilisées pour créer les facteurs de classement utilisés pour les calculs.